ARTSB
ASSOCIATION POUR LA REHABILITATION TOTALE DES SOURDS AU BENIN

Enregistrée sous le N° 2005/0678 DEP -ATL-LITT/SG/SAG/-ASSOC du 20 DECEMBRE 2005
Adresse: 03 BP: 1378 Jéricho département du Littoral /IFU: 6201910646719
Tel: (+229) 0197167992 / 0195477701 (SMS) Interprete: 0169288165 E-mail: association.artsb@gmail.com
COTONOU REPUBLIQUE DU BENIN

ARTSB

RAPPORT

D'ACTIVITES

2025

Table des matières

INTRODUCTION **3**

I. VISION ET MISSIONS **3**

II. ACTIVITES REALISEES **4**

III. DIFFICULTES RENCONTREES **5**

IV. RECOMMANDATIONS **6**

CONCLUSION **7**

ANNEXE **8**

Introduction

L'Association pour la Réhabilitation Totale des Sourds au Bénin (ARTSB) œuvre pour la promotion des droits, de l'inclusion sociale et de l'autonomisation des personnes en situation de handicap, en particulier des personnes sourdes et malentendantes. À travers ses différentes interventions, elle s'engage à améliorer les conditions de vie de ses bénéficiaires en facilitant leur accès à l'information, à l'éducation, aux soins, à la formation et à la participation citoyenne. Le présent rapport d'activités retrace les principales actions menées par l'association au cours de la période concernée. Ces activités s'inscrivent dans la mise en œuvre de sa mission de défense des droits des personnes handicapées et de renforcement de leurs capacités, en partenariat avec les institutions publiques, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Les différentes interventions présentées dans ce document témoignent de l'engagement constant de l'ARTSB en faveur d'une société plus inclusive, équitable et respectueuse des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Elles mettent également en évidence les efforts déployés par l'association pour sensibiliser les communautés, accompagner les bénéficiaires et contribuer au développement d'un environnement favorable à leur pleine participation à la vie sociale.

I. VISION ET MISSIONS

Depuis sa création, l'Association pour la Réhabilitation Totale des Sourds au Bénin (ARTSB) œuvre pour l'inclusion sociale, l'éducation, la formation et l'autonomisation des personnes sourdes et malentendantes au Bénin.

Mission

L'ARTSB a pour objectifs assortis de stratégies d'action de :

- ✓ Promouvoir au niveau national l'épanouissement des déficients auditifs à travers l'éducation scolaire, la formation professionnelle et l'insertion sociale ;

- ✓ Créer des centres de formation pour rassembler les déficients auditifs dans un même creuset afin de les aider à se prendre en charge eux-mêmes ;
- ✓ Faire participer les Sourds-Muets au processus de développement de la nation ;
- ✓ Réévoluer l'éthique et la morale des déficients auditifs au sommet des arts et de la culture au Bénin, en Afrique et dans le monde.

II. ACTIVITES REALISEES

Les activités déroulées au cours de l'année 2025 ce se présentent comme suit :

1. Séance d'information sur la carte d'égalité des chances et la délivrance des certificats médicaux

Dans le cadre de la promotion des droits des personnes en situation de handicap, l'association a organisé une séance d'information à l'endroit des personnes handicapées vulnérables. Cette activité avait pour objectif de renforcer leur compréhension sur leurs droits, notamment les avantages liés à la carte d'égalité des chances, ainsi que les démarches administratives nécessaires pour l'obtention des certificats médicaux.

Cette initiative a contribué à améliorer l'accès des bénéficiaires aux dispositifs sociaux, aux services d'accompagnement et aux mesures de protection prévus par les politiques publiques en faveur des personnes handicapées.

2. Formation sur le handicap et les maladies tropicales négligées

Une activité de renforcement des capacités a été organisée afin d'accroître les connaissances des participants sur les différentes formes de handicap et les maladies tropicales négligées.

Les échanges ont porté sur les causes, les conséquences sociales et sanitaires de ces problématiques, ainsi que sur les stratégies de prévention, de prise en charge et d'accompagnement adaptées aux personnes en situation de handicap.

Cette formation a permis aux participants de mieux comprendre les enjeux liés à l'inclusion et de développer des connaissances utiles pour la sensibilisation au sein de leurs communautés.

3. Distribution de kits scolaires aux enfants à mobilité réduite

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'éducation inclusive, l'association a procédé à une distribution de kits scolaires au profit des enfants à mobilité réduite.

Cette action visait à faciliter leur maintien dans le système éducatif en réduisant les difficultés liées au manque de fournitures scolaires. Elle a également contribué à encourager la scolarisation, l'autonomie et l'épanouissement des enfants bénéficiaires.

4. Participation à une formation sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la lutte contre la corruption

L'association a participé à une session de formation organisée par la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin. Cette rencontre portait sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi que sur les mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption dans les organisations associatives.

Cette participation a permis aux représentants de l'association de renforcer leurs connaissances sur les instruments juridiques de protection des droits des personnes handicapées et d'améliorer leurs pratiques en matière de transparence et de bonne gouvernance associative.

5. Participation à une formation sur la vie associative

Les représentants de l'association ont pris part à une formation organisée par le Réseau des Associations de Personnes Handicapées du Littoral sur la gestion et le fonctionnement des organisations de la société civile.

Cette session a permis de renforcer leurs compétences en matière de gouvernance associative, de gestion organisationnelle, de planification des activités et de développement institutionnel, afin d'améliorer l'efficacité des actions menées par l'association.

III. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées se présentent comme suit :

- Le nombre limité de matériels et d'équipements adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Les difficultés de mobilisation de certains bénéficiaires en raison des contraintes de déplacement et de transport.

- Le faible niveau de sensibilisation de certaines communautés sur les droits des personnes en situation de handicap.

IV. RECOMMANDATIONS

Au vu des défis à relever et des contraintes soulevées dans ce rapport, les recommandations ciaprès sont formulées :

- Renforcer le soutien financier et matériel apporté aux associations œuvrant pour les personnes en situation de handicap.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation sur les droits des personnes en situation de handicap et sur l'inclusion sociale.
- Faciliter l'accès des personnes handicapées aux services sociaux, à l'éducation, à la santé et à la formation professionnelle.
- Renforcer les capacités des membres de l'association à travers des formations régulières en gouvernance associative, gestion de projets et mobilisation des ressources.
- Promouvoir une meilleure collaboration entre les différents acteurs intervenant dans le domaine du handicap afin d'assurer une prise en charge plus efficace et durable des bénéficiaires.

CONCLUSION

Les activités réalisées au cours de cette période illustrent l'engagement permanent de l'Association pour la Réhabilitation Totale des Sourds au Bénin (ARTSB) en faveur de la promotion des droits des personnes en situation de handicap et de leur inclusion effective dans tous les domaines de la vie sociale.

Les actions de sensibilisation, de formation, de renforcement des capacités et d'appui aux bénéficiaires ont permis d'améliorer l'accès à l'information, de développer les compétences des participants et de favoriser une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées.

Consciente des défis qui demeurent, l'association entend poursuivre ses efforts en renforçant ses partenariats, en développant de nouveaux projets et en mobilisant davantage de ressources afin d'accroître l'impact de ses interventions. Elle réaffirme ainsi sa volonté de contribuer durablement à la construction d'une société inclusive, solidaire et respectueuse des droits et de la dignité de toutes les personnes en situation de handicap.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2025



David DJOGBE
Secrétaire Général

Annexe

Photo 1 Séance d'information





Photo2 Formation sur le handicap et les maladies tropicales négligées







Photo 3 Participation à une formation sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la lutte contre la corruption





Photo 4 Participation à la formation sur la vie associative